



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

---












#### Étude des voies de valorisation du Myriophylle hétérophylle

---

Date et heure limites de réception des offres :  
Lundi 29 juin 2026 à 15:00

**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**  
**Direction Territoriale Nord Est**  
Bâtiment Skyline  
169 rue de Newcastle  
CS 80062  
54036 NANCY CEDEX

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Étude des voies de valorisation du Myriophylle hétérophylle
	<b>Mode de passation</b>	Appel d'offres ouvert
	<b>Type de contrat</b>	Marché public
	<b>Délai de validité des offres</b>	180 jours
	<b>Forme de groupement</b> de	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clauses sociales</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Avec
	<b>Durée / Délai</b>	Défini par tranche
	<b>Visite sur site</b>	Sans

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet .....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 Nomenclature.....	6
2 - Conditions de la consultation .....	7
2.1 - Délai de validité des offres .....	7
2.2 - Forme juridique du groupement .....	7
2.3 - Variantes.....	7
2.4 - Développement durable.....	7
3 - Conditions relatives au contrat .....	8
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	8
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	8
433 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	8
4 - Contenu du dossier de consultation .....	8
4.1 – Composition du DCE .....	8
4.2 – Obtention du DCE.....	8
4.3 – Modification du DCE.....	8
4.4 – Renseignements d'ordre administratif et technique.....	9
5 - Présentation des candidatures et des offres .....	9
5.1 - Documents à produire.....	9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	10
6.1 - Transmission électronique.....	10
6.2 - Transmission sous support papier.....	12
7 - Examen des candidatures et des offres .....	12
7.1 - Sélection des candidatures.....	12
7.2 - Attribution des marchés.....	12
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	13
8 - Renseignements complémentaires.....	13
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13
8.2 - Procédures de recours.....	13

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne l'étude des voies de valorisation du Myriophylle hétérophylle.

Dans le cadre de la gestion des espèces exotiques envahissantes, Voies navigables de France (VNF) est confrontée à des volumes croissants de biomasse issus des opérations de faucardage-moissonnage du Myriophylle hétérophylle sur son réseau.

Une étude préliminaire a mis en évidence des potentiels fonctionnels de cette biomasse. Le présent marché s'inscrit dans la continuité de ces travaux et vise à approfondir et objectiver les connaissances relatives cette biomasse, notamment en caractérisant sa variabilité spatiale, saisonnière, chimique et biologique, et à analyser les voies de valorisation potentielles qui pourraient en découler, dans une logique d'aide à la décision pour VNF. Le présent marché a pour objet la réalisation d'une étude approfondie de caractérisation chimique, biologique et réglementaire du Myriophylle hétérophylle, visant à établir une cartographie et une "carte d'identité" de cette biomasse disponible après les opérations de faucardage, ainsi qu'à poursuivre l'analyse des potentialités de valorisation chimique, notamment au travers de l'identification de molécules d'intérêt à forte valeur ajoutée.

Cette étude a pour finalité :

- de caractériser la variabilité physico-chimique et biologique du gisement en fonction des lieux et des saisons ;
- d'analyser les capacités de reprise végétative et de germination des graines du Myriophylle hétérophylle ;
- de mettre en relation les caractéristiques du gisement avec les voies de valorisation potentielles, dans une logique d'aide à la décision compatible avec les missions et le statut de Voies navigables de France (VNF).

Le marché constitue une prestation intellectuelle d'étude, visant à produire des éléments d'aide à la décision pour VNF, sans obligation de résultat industriel ni engagement de mise en œuvre opérationnelle.

Lieu(x) d'exécution :

Nancy  
54000 Nancy

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les prestations sont divisées en 3 tranches :

Tranche(s)	Désignation
TF	<p><b>étude approfondie de caractérisation chimique, biologique et réglementaire du Myriophylle hétérophylle</b></p> <p>Les prestations attendues dans le cadre du présent marché ont pour objet la poursuite, l'approfondissement et la structuration des investigations scientifiques engagées lors des travaux antérieurs, en vue d'aboutir à une caractérisation complète de la biomasse générée par le faucardage de canaux et à une analyse approfondie des voies de valorisation chimique, jusqu'à un niveau de maturité permettant la transférabilité des résultats vers des acteurs professionnels. Les prestations sont réalisées dans une logique de prestation intellectuelle d'étude, sans obligation de résultat industriel ni engagement de mise sur le marché.</p> <p>1. Caractérisation élargie de la biomasse disponible Le titulaire réalisera une caractérisation approfondie de la biomasse de Myriophylle hétérophylle disponible après faucardage, intégrant les dimensions chimiques, biologiques et environnementales. Cette caractérisation devra notamment permettre : - d'analyser la variabilité physico-chimique de la biomasse en fonction des lieux de prélèvement et des périodes de récolte par faucardage ; - d'apprécier la variabilité biologique du Myriophylle hétérophylle récolté, incluant notamment les capacités de reprise végétative et de germination, évaluées dans des conditions adaptées à l'étude ; - de qualifier l'impact des conditions environnementales (saisonnalité, contexte hydrologique, conditions de prélèvement) sur les caractéristiques du Myriophylle hétérophylle faucardé. Les modalités de prélèvement, d'échantillonnage et d'analyse sont laissées à l'initiative du titulaire, sous réserve de leur adéquation avec les objectifs de l'étude et en parfaite coordination avec le Responsable du pouvoir adjudicateur.</p> <p>2. Périmètre minimal des investigations spatiales et temporelles Les investigations devront être conduites selon une approche multi-sites et multi-périodes, permettant d'analyser de manière robuste la variabilité spatiale et saisonnière de la biomasse de Myriophylle hétérophylle issue des opérations de faucardage. À titre de référence minimale, la méthodologie proposée devra intégrer plusieurs sites de prélèvement distincts et au moins deux périodes de prélèvement par site, correspondant à des conditions saisonnières contrastées. Le titulaire pourra proposer des modalités plus ambitieuses, sous réserve de leur cohérence avec les objectifs du marché et la disponibilité de la biomasse.</p> <p>3. Investigations chimiques et analytiques approfondies Le titulaire conduira des investigations chimiques avancées visant à approfondir l'identification et la compréhension des composés ou familles de composés d'intérêt présents dans la biomasse. Ces investigations devront notamment inclure : - la mise en œuvre d'approches d'extraction et de fractionnement adaptées à l'exploration de matrices biologiques complexes ; - l'obtention de profils chimiques détaillés, permettant l'analyse comparative des échantillons ; - l'identification de molécules ou familles de molécules à potentiel de valorisation, sans objectif d'optimisation industrielle. Les méthodes analytiques retenues devront être décrites dans l'offre et justifiées au regard des objectifs scientifiques du marché.</p> <p>4. Essais fonctionnels et approche applicative exploratoire En complément des analyses chimiques, le titulaire réalisera des essais fonctionnels exploratoires visant à évaluer le potentiel applicatif des extraits ou fractions sélectionnés. Ces essais auront pour objectifs : - d'explorer des</p>

	<p>fonctions biologiques ou applicatives pertinentes au regard des voies de valorisation envisagées ; - d'analyser la relation entre profils chimiques et réponses fonctionnelles observées ; - de contribuer à la sélection raisonnée de pistes de valorisation. Les essais sont conduits dans une logique de screening et d'aide à la décision, sans recherche de performance maximale ni de validation industrielle.</p> <p>5. Approfondissement vers la transférabilité et la pré-formulation Le titulaire poursuivra les investigations jusqu'à un niveau permettant d'apprécier la faisabilité scientifique et technique de certaines voies de valorisation. À ce titre, les prestations pourront inclure : - des travaux exploratoires de pré-formulation ou de démonstration de faisabilité ; - une analyse des conditions de transférabilité des résultats vers des acteurs économiques tiers ; - l'identification des verrous techniques, scientifiques ou réglementaires susceptibles de conditionner une valorisation ultérieure.</p> <p>6. Analyse des risques et contraintes associées Le titulaire réalisera une analyse transversale des risques, incluant notamment : - les risques de dissémination ou de reprise végétative liés à l'utilisation de la biomasse ; - les risques sanitaires, environnementaux et réglementaires associés aux voies de valorisation étudiées ; - les limites techniques et scientifiques des approches envisagées. Cette analyse devra aboutir à des recommandations argumentées, destinées à éclairer la prise de décision de VNF.</p>
TO001	<p><b>Tranche optionnelle 1 - Approfondissement formulation agronomique</b></p> <p>Cette tranche optionnelle pourra porter sur : - des travaux exploratoires de formulation ; - l'analyse des contraintes d'usage en contexte agronomique ; - des actions de transfert de connaissances (sessions techniques, formats à définir).</p>
TO002	<p><b>Tranche optionnelle 2 - Approfondissement formulation cosmétique</b></p> <p>Cette tranche optionnelle pourra porter sur : - des travaux exploratoires de formulation cosmétique ; - l'identification des fonctions d'intérêt prioritaires ; - l'analyse des contraintes réglementaires spécifiques au secteur.</p>

## 1.5 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
73110000-6	Services de recherche
73111000-3	Services de laboratoire de recherche
90700000-4	Services relatifs à l'environnement

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Nomenclature	Libellé
40.01.0803	Études à caractère scientifique

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer aux procédures de passation des marchés publics.

En revanche, le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les candidats à présenter plusieurs offres, en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché public.

Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché public.

Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement. Dans les deux cas, tous les co-traitants devront fournir les documents administratifs exigés aux articles R. 2143-7 à R. 2143-12 du code de la commande publique (cf. article 5 infra).

Dans les deux formes de groupement mentionnées supra, l'un des opérateurs économiques, désigné dans la candidature et l'offre comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur et coordonne les prestations des membres du groupement.

La composition du groupement ne peut être modifiée entre la remise des candidatures et la date de signature du marché public que dans les cas suivants :

- Un des membres du groupement est concerné par un motif d'exclusion ;
- En cas d'opération de restructuration d'entreprises ;
- En cas d'impossibilité de l'un des membres d'exécuter les prestations prévues pour des raisons extérieures qu'il lui appartiendra de démontrer.

Dans ces hypothèses, le groupement peut demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à son acceptation un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 433 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

Les documents de consultation sont à la disposition des candidats potentiels mais restent l'entière propriété de VNF. Il est demandé aux candidats et à toute personne téléchargeant le dossier de la consultation d'assurer la confidentialité des informations contenues dans les pièces du DCE. VNF se réserve un droit d'action contre toute utilisation abusive de ces documents.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

### 4.1 – Composition du DCE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Acte d'engagement et son annexe 1
- Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Règlement de la Consultation
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)

### 4.2 – Obtention du DCE

En application de l'article R. 2132-2 du code de la commande publique, les candidats peuvent télécharger le dossier de consultation des entreprises (DCE), à l'adresse internet du profil d'acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le règlement de la consultation est en accès libre sur ce site.

Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux autres documents de la consultation n'est pas obligatoire. Toutefois, seule l'identification permet aux candidats d'être tenus informés automatiquement via la plate-forme des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il leur appartiendra de récupérer par leurs propres moyens les informations communiquées.

### 4.3 – Modification du DCE

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'adapter les dispositions du DCE, dans des conditions compatibles avec la remise des candidatures ou des offres. Il peut ainsi apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 4.4 – Renseignements d'ordre administratif et technique

Les candidats peuvent obtenir les renseignements administratifs et techniques complémentaires jugés nécessaires pour l'établissement de leur proposition en transmettant, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, leurs questions en cliquant sur le lien « Poser une question » disponible dans le bloc « Question » de la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les réponses apportées à ces demandes de renseignements complémentaires seront transmises, une fois rendues anonymes, sous la même forme et simultanément, au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres, à chacune des entreprises ayant retiré le dossier de consultation en s'identifiant et en précisant ses coordonnées via la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Elles seront alors considérées comme faisant partie intégrante du DCE.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Lettre de candidature DC1	Non
Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société (ou le membre du groupement éventuel) si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société	Non
Pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises	Non
En application de l'article L2143-9 du Code de la Commande Publique, le candidat devra préciser s'il est en redressement judiciaire et produire une copie du jugement prononcé, le cas échéant	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Le formulaire DC2	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Curriculum Vitae et qualifications des candidats	Non
Expériences professionnelles similaires ou proches des prestations du marché	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. Néanmoins, dans le cas où le candidat est une société nouvellement créée, dans l'incapacité objective de produire les documents et renseignements exigés par le règlement de la consultation, il pourra justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, au-delà de son simple capital social, par tout autre moyen.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Mémoire technique qui comprendra notamment les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- La méthodologie proposée ;</li><li>- Les moyens humains et techniques mobilisés pour la prestation ;</li><li>- Le calendrier prévisionnel ;</li><li>- Les modalités de pilotage et d'échanges avec VNF.</li></ul>	Non
L'acte d'engagement (AE) et son annexe 1	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le RIB de l'entreprise	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination au plus tard à la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

**Par application de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, toutes les communications et tous les échanges d'information sont effectués par des moyens de communication électronique.**

**Par conséquent, le candidat a l'obligation de transmettre sa candidature et son offre par voie dématérialisée (à l'exception de la présentation de maquettes, modèles réduits, prototypes ou échantillons éventuellement exigés dans les documents de la consultation).**

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (uniquement sur clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Voies Navigables de France – DT Nord-Est

Unité Marchés et Achat

Bâtiment Skyline

169 rue de Newcastle

CS 80062

54036 NANCY CEDEX

*Horaires d'accueil du public et livraisons : 9h00 – 11h30 / 14h – 16h00 (vendredi 15h30)*

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

**Les candidats sont invités à signer l'acte d'engagement remis dans leur offre, cependant la signature de l'acte d'engagement au stade de l'offre est facultative. Une signature scannée, l'absence de signature électronique ou de signature manuscrite scannée de l'acte d'engagement ou l'absence de fourniture des pouvoirs et/ou délégations de signature, ne rendent donc pas l'offre du candidat irrégulière.**

**Le cas échéant, il sera demandé à l'attributaire au stade de l'attribution de signer l'acte d'engagement avec une signature électronique ou une signature manuscrite originale si l'attributaire peut prouver son incapacité à signer électroniquement et de fournir les pouvoirs et/ou délégations des personnes habilitées à l'engager.**

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
<i>1.1-Compréhension du besoin et adéquation au périmètre du marché :Capacité du candidat à proposer une approche proportionnée, ciblée et cohérente avec les objectifs et le périmètre du marché, en tenant compte de la nature de prestation intellectuelle d'étude attendue.</i>	40.0 %
<i>1.2-Pertinence et robustesse de la méthodologie proposée :Articulation logique des investigations, justification des choix méthodologiques et capacité à hiérarchiser les travaux proposés au regard des objectifs du marché.</i>	40.0 %
<i>1.3-Organisation, moyens et pilotage de la prestation :Adéquation des moyens humains et techniques mobilisés, réalisme du planning et qualité du pilotage de la prestation.</i>	20.0 %
2-Performance environnementale de l'offre :Appréciee au regard de la capacité du candidat à intégrer, dans les méthodes proposées, des principes de limitation des impacts environnementaux, de sobriété des procédés et de cohérence avec les ambitions environnementales de VNF, notamment dans le choix des procédés analytiques, expérimentaux et des moyens mis en œuvre.	10.0 %
3-Prix des prestations	30.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /10.

Les critères sont notés sur 10.

Les sous-critères sont notés sur 10.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante : Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* 30

- Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

- Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les critères valeur technique et performance environnementale de l'offre seront évalués et notés de 0 à 10 sur la base des documents remis par l'entreprise au vu du contenu du mémoire justificatif et explicatif, comprenant notamment :

- La méthodologie proposée ;
- Les moyens humains et techniques mobilisés pour la prestation ;
- Le calendrier prévisionnel ;
- Les modalités de pilotage et d'échanges avec VNF.

Chaque élément noté sera apprécié selon le barème suivant :

Excellent 10 / Très bon 9 / Bon 8 / Assez bon 7 / Satisfaisant 6 / Moyen 5 / Passable 4 / Insuffisant 3 / Médiocre 2 / Très médiocre 1 / Non renseigné 0

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, se fait via le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, selon les modalités de l'article 4.4 du présent règlement de la consultation.

### **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nancy

5 Place de la Carrière

CO 20038

54036 NANCY Cedex

Tel : 03 83 17 43 43

Télécopie : 03 83 17 43 50

Courriel : [greffe.ta-nancy@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nancy@juradm.fr)

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)